



Rapport d'activité
CFDT-Journalistes
Décembre 2020 - juin 2025

Assemblée générale
des Journalistes CFDT
17 juin 2025

L'activité de CFDT-Journalistes durant le mandat courant de décembre 2020 à janvier 2025 a été particulièrement dense. Le conseil national quasi entièrement renouvelé en décembre 2020 a fait face à deux défis : la structuration d'un nouveau collectif de travail et une reprise quasiment à zéro de certains dossiers, dans un contexte d'actualité extrêmement chamboulée pour une profession de plus en plus précarisée, menacée, (défiance des citoyens, une crise démocratique...).

Le présent rapport d'activité, d'une longueur certaine, ambitionne de rendre compte de la grande diversité des champs d'action de CFDT-Journalistes.

Sommaire

Page 4. DÉFENDRE LA **LIBERTÉ** DE LA PRESSE ET LE **JOURNALISME**

Page 9. DÉFENDRE LES **RÉMUNÉRATIONS** ET LE **DROIT** DU TRAVAIL

Page 11. SOUTENIR LES **PIGISTES**

Page 15. OEUVRER À UN BON CADRE DE **FORMATION** ET D'**EMPLOI**

Page 18. PORTER LA VOIX DE LA PROFESSION AUPRÈS DES **POLITIQUES**

Page 21. ENCOURAGER LA **RÉFLEXION** SUR L'EXERCICE DU MÉTIER

Page 23. NOUS RELIER AUX AUTRES JOURNALISTES DANS LE **MONDE**

Page 25. **FAIRE CONNAÎTRE** NOS ACTIONS ET NOUS **DÉVELOPPER**

Page 27. **ORGANISER** NOS TRAVAUX DE FAÇON EFFICIENTE

Page 32. ANNEXE : LES **INSTANCES** OÙ LA CFDT REPRÉSENTE LES JOURNALISTES

DÉFENDRE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ET LE JOURNALISME

Durant le mandat 2020-2025 nous avons assisté à la montée des entraves venant de toutes parts et de toutes natures - juridiques, physiques, psychologiques, capitalistiques... Pour que nos concitoyens soient bien informés, ils doivent aussi avoir accès à un sain pluralisme de l'offre, avec des médias ayant les moyens de produire une information de qualité, un audiovisuel public fort mais pas uniforme.... Il faut donc, en plus de défendre les droits individuels des journalistes et des rédactions, construire un écosystème économique favorable au journalisme

Défendre la capacité à faire son métier quel que soit son actionnaire ou dirigeant

Ces dernières années, la rédaction est véritablement apparue comme un lieu pouvant être attaqué, y compris par les propres propriétaires du média. Des lois existent mais sont insuffisantes. Nous avons soutenu les diverses propositions de loi visant à instaurer un droit d'agrément des rédactions vis à vis de la nomination de nouveaux directeurs ou directrices de la rédaction, droit qui existe ici ou là, mais qui devrait être une obligation, pour éviter un nouveau JDD. Pour nous, syndicat attaché au collectif de travail, il est nécessaire de donner un droit de vote aussi aux salariés non journalistes, mais qui contribuent directement à la vie de la rédaction (assistants, documentalistes...) et sont tout autant impactés par des évolutions de lignes éditoriales. Nous précisons aussi toujours la nécessité de donner le droit de vote aux pigistes réguliers.

Nous souhaitons aussi une organisation qui permette une réflexion collective sur notre travail journalistique. Nous avons participé à l'évaluation de la loi Bloche en 2023, particulièrement mal appliquée, et demandé son renforcement, afin que l'obligation de disposer d'une charte de déontologie dans chaque média soit vraiment effective et que ces chartes ne soient pas manipulables.

Pour l'autorégulation

Face aux fréquentes entorses à la déontologie, nous nous opposons à toute création d'un conseil de l'ordre des journalistes, mais nous plaidons pour le renforcement de l'instance d'autorégulation qu'est le CDJM, et estimons que toutes les entreprises auraient intérêt à y adhérer. D'ailleurs nous demandons que le statut de société à mission d'information qui va peut-être être créé soit conditionné à l'adhésion à une instance d'autorégulation (comme le CDJM).

Se prémunir des procédures bâillon

Avec l'intersyndicale, CFDT-Journalistes s'est en 2022 porté intervenant volontaire lors du référé contre la censure préalable qui frappait [Médiapart](#), et a obtenu sa levée, après 12 jours. Le tribunal judiciaire de Paris lui avait interdit de publier la suite de son enquête sur le maire de Saint-Etienne, Gaël Perdriau.

En 2023, en intersyndicale toujours, nous avons protesté, avec succès, contre un article de la proposition de loi renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux, qui prévoyait de modifier la loi de 1881 étendant le délai de prescription des élus (de 3 mois à 12 mois) pour toute plainte en diffamation : la commission mixte paritaire a accepté de [revenir sur cet amendement](#).

Protéger les lanceurs d'alerte, au sein de la MLA

Il n'y aurait pas d'enquêtes journalistiques sans des citoyens contactant les journalistes ou prêts à répondre à leurs questions. Ces sources, il est capital de les protéger. C'est pourquoi en 2021 nous avons intégré le CA de la Maison des lanceurs d'alerte, association qui apporte un soutien juridique et humain aux lanceurs d'alerte et cofondée en 2018 notamment par la CFDT-Cadres. Nous y avons aussitôt pris part à la [mobilisation](#) pour l'adoption de la [loi Waserman](#) (contre les attaques des lobbies), qui depuis février 2022 renforce le cadre de protection des lanceurs d'alerte.

Nous avons également contribué à la rédaction d'un [guide sur la médiatisation de l'alerte](#), publié en avril 2025 et en avons acheté 200 exemplaires pour envoi à nos adhérents intéressés.

Garantir le secret des sources

Ce sujet est apparu comme capital lors de la perquisition et la garde à vue [d'Ariane Lavrilleux](#) en septembre 2023, pour la révélation par Disclose d'informations d'intérêt général sur une opération militaire secrète de la France en Egypte, baptisée « opération Sirli ». Cette mission a conduit à l'exécution arbitraire de centaines de civils égyptiens, le tout sur fond de vente d'armes. Pour sa participation à cette enquête, la journaliste encourait une peine de cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende.

Ces poursuites judiciaires ont montré combien la loi Dati de 2010 sur la protection du secret des sources des journalistes était insatisfaisante.

Outre notre soutien à Ariane Lavrilleux (rassemblements, saisine de la Défenseure des Droits, du Contrôleur des lieux de privation de liberté), nous avons en 2024 [mobilisé Marylise Léon](#). Avec Sophie Binet, elle a écrit à Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale), à Gérard Larcher (président du Sénat), aux présidents de groupes et plus largement aux parlementaires, pour demander une modification législative.

Réagir à la montée des violences contre les journalistes

Ces dernières années se sont multipliées les violences dont les journalistes sont victimes en reportage : en manifestations, mais aussi en contexte plus anodin (du micro-trottoir sur un marché à une enquête en milieu rural en passant par un meeting politique), ou en ligne (cyberharcèlement). Au cours de la période, et dès les manif des [anti-vax](#) prenant les journalistes pour cibles, CFDT-Journalistes a publié de nombreux communiqués de soutien aux journalistes concernés. Mais nous estimons aussi qu'il ne suffit pas de déplorer cette tendance. Il faut aussi obtenir une prise en compte de sa gravité. Par ailleurs, nous estimons qu'il faut renforcer la loi pour que les agressions de journalistes soient davantage sanctionnées.

En 2021 nous nous sommes constitués partie-civile lors du jugement au Tribunal de Tarascon face à un agriculteur ayant agressé trois journalistes de France Télévision lors d'un reportage sur les conditions d'hébergement des travailleurs saisonniers étrangers. Cela a abouti à la [condamnation de l'agriculteur](#).

Nous avons également mené un travail au long cours avec un député qui a déposé une proposition de loi en décembre, en vue de [davantage pénaliser les violences volontaires](#) (physiques ou psychiques) contre les journalistes. En effet, actuellement les journalistes ne font pas partie de la liste des victimes de violences volontaires entraînant des circonstances aggravantes, et donc des peines beaucoup plus lourdes, à la différence des magistrats, avocats, gendarmes, policiers, agents de sécurité privé, pompiers, gardien d'immeubles, enseignants... Nous demandons cet ajout.

Enfin, aux côtés de la Fédération européenne des journalistes, nous œuvrons contre le harcèlement en ligne. Les insultes, intimidations, et menaces ne seront jamais des risques du métier mais bien des tentatives de faire taire les journalistes. Au printemps 2025, nous avons participé à un séminaire de la FEJ réunissant des représentants syndicaux de toute l'Europe, pour échanger les bonnes pratiques sur la lutte contre le harcèlement en ligne, en vue de créer notre outil de soutien à nos adhérents.

Améliorer les relations avec les forces de l'ordre

Permettre aux journalistes d'accomplir leur travail sur les manifestations et plus généralement dans tous les lieux publics et rassemblements politiques, est une préoccupation continue de la CFDT-Journalistes.

Le mandat a commencé en 2021 par une forte mobilisation, dans la rue, mais aussi par des courriers, notamment aux [sénateurs](#), contre l'article 24 de la [loi Sécurité globale](#), qui heureusement a été censurée par le Conseil constitutionnel le 20 mai de la même année.

CFDT-Journalistes a ensuite rencontré des parlementaires et leur a transmis ses propositions pour concilier le respect de l'image des policiers et la liberté de photographier, qui doit être maintenue et même inscrite dans la loi. Nous avons été reçus par la Commission Delarue, qui portait sur les rapports entre la presse et la police, à qui nous avons fait [des propositions](#) précises. Nous avons souligné la justesse de [son rapport](#).

Concomitamment, nous nous sommes battus contre une première version du Schéma national de maintien de l'ordre (SNMO) qui ne garantissait pas le libre exercice des journalistes sur les manifestations. Avec les autres acteurs de cette mobilisation, nous avons obtenu une V2 du SNMO beaucoup plus respectueuse de la place des journalistes sur les manifestations. Nous avons notamment obtenu que la carte de presse internationale ou qu'un courrier de l'employeur soient reconnus comme des identifiants officiels des journalistes, leur permettant de jouer pleinement leur rôle. Quand le SNMO a été [mis à jour](#) en tenant compte des demandes syndicales, nous avons mené campagne au sein de la profession pour le faire connaître, via une « [Foire aux questions : Mes droits en manif](#) ». Nous avons cependant eu à déplorer [de nombreuses entraves](#) (policiers empêchant des journalistes d'accéder à certains événements, voire les frappant ou insultant, [comme à Marseille](#) ou [à Lyon](#) en 2023) et les avons dénoncées.

Nous avons exprimé le souhait que soient mises en place les conditions d'un dialogue, afin que journalistes et forces de l'ordre apprennent à connaître et respecter leurs périmètres respectifs. Nous participons aux réunions organisées régulièrement depuis par le ministère de l'Intérieur, le « groupe de contact », où nous remontons les situations problématiques. Dans ce cadre, nous avons rencontré le préfet de police de Paris en 2023 et participé à plusieurs journées de découverte du travail des CRS et des gendarmes

Adhérents à l'OFALP

La CFDT-Journalistes a adhéré en 2024 à [l'OFALP](#), l'Observatoire français des atteintes à la liberté de la presse. Nous soutenons son objectif de recenser et documenter les cas d'atteintes (atteintes à l'intégrité physique et morale, à la collecte d'informations, à l'indépendance, et enfin par des moyens judiciaires) en vue d'adapter les moyens d'action. Nous contribuons, par nos remontées d'informations, à ses travaux.

Lutter contre les concentrations qui menacent le pluralisme

Le mouvement de concentration accru des entreprises médiatiques est particulièrement problématique en termes d'emploi, de pluralisme, et de danger démocratique quand cette concentration poursuit des objectifs politiques, comme avec l'empire Bolloré.

Durant le mandat, nous avons régulièrement fait connaître ce positionnement. En 2021 par exemple, nous avons signé la [tribune](#) d'"Informer n'est pas un délit" sur ce sujet.

En 2022, en lien avec la F3C-CFDT et le SNME-CFDT, CFDT-Journalistes a publié [une prise de position sur la concentration des médias](#), à l'occasion de la Mission conjointe de l'Inspection générale des affaires culturelles et de l'Inspection générale des finances sur les règles anti-concentration dans le secteur de la presse et de l'audiovisuel. Nous demandons une nouvelle loi qui limite la concentration des médias en prenant en compte l'ensemble du spectre de la communication, au-delà du seul champ de l'information ou de la presse IPG, et qui en confie le contrôle à une grande instance de régulation indépendante, dans laquelle siègeraient des représentants de la société civile, des salariés, des éditeurs.

C'était aussi une de nos demandes prioritaires adressées aux candidats à la présidentielle de 2022, et aux Etats Généraux de l'information en 2023-2024.

Réagir aux dérives vers l'extrême droite

C'est une tendance très nette des années 2021-2025 : la bascule de certains médias vers une ligne éditoriale beaucoup plus marquée à l'extrême-droite, et l'entrisme de ces idées et de certaines personnes dans des médias plus neutres. Cette composante d'une rapidité inattendue nous a amenés à réagir très fortement pour défendre nos valeurs, et les salariés menacés par des virages inquiétants.

2022. Nous avons dénoncé le fait qu'un [député RN soit co-rapporteur d'une « mission flash sur l'éducation critique aux médias »](#) et que le RN fasse pression sur le [débat télévisé](#) de l'entre-deux-tours des présidentielles.

En juillet 2023, l'arrivée aux manettes du JDD de Geoffroy Lejeune a été un coup de tonnerre. CFDT-Journalistes s'est [fortement mobilisée](#) au côté de ses militants dans l'entreprise, en soutien aux grévistes, a mobilisé Marylise Léon, lors de la grande soirée de soutien. Avec Sophie Binet, elles ont écrit à la Première Ministre Elisabeth Borne pour demander la mise en place d'un droit d'agrément dans les rédactions.

Nous avons aussi dénoncé l'éviction en 2023 de la journaliste de radio guadeloupéenne Barbara Zandronis, après son interview pugnace de Jordan Bardella, et sa mise en cause dans le [documentaire pro-Bardella](#) de C8. En 2024 nous avons également soutenu Nassira El Moaddem victime de [racisme](#).

Au printemps 2024, CFDT-Journalistes s'est fortement engagée lors des élections européennes et législatives, afin de mobiliser les journalistes face au péril de la potentielle arrivée du Rassemblement national au pouvoir (communiqués et appel aux manifestations). Notre credo : nous, journalistes, [avons un rôle à jouer pour ne pas contribuer à sa banalisation, ni à la banalisation de ses idées](#) et même si l'extrême-droite a été relativement enf-diguée cette fois-ci il nous faut [poursuivre](#) nos engagements.

A l'automne, nous avons protesté contre la nomination du député Rassemblement national (RN), [Bruno Bilde](#), au sein du conseil supérieur de l'Agence France presse (AFP), contre la reprise de l'école de journalisme ESJ-Paris par un consortium de patrons de presse conservateurs dont Vincent Bolloré. Puis nous avons soutenu le mouvement chez Bayard, contre l'arrivée aux manettes de la stratégie d'un proche de l'extrême-droite et contre la participation financière de Bayard à l'ESJ-Paris. La mobilisation (de tous les syndicats, la CFDT particulièrement active, des lecteurs des auteurs, de Bayard et de Milan...) a permis le retrait des deux décisions contestées. Une victoire qui a donné du courage à la profession.

En 2025, nous avons reçu coup sur coup un nombre inquiétant de questions de journalistes s'étonnant de l'évolution de la ligne éditoriale de leur média et s'interrogeant sur la possibilité pour eux de résister, ou de bénéficier de la clause de conscience. Nous les accompagnons. Nous avons aussi dénoncé le [fichage des journalistes](#) jugés « woke » par Frontières et par Le Figaro Magazine.

Soutenir l'audiovisuel public

Après nous être fermement opposés à la fin de la redevance en 2022, et avoir pris position en faveur du relèvement des dotations, nous nous sommes mobilisés en 2024, avec la F3C-CFDT et le SNME-CFDT, contre le projet de fusion des entreprises de l'audiovisuel public. La CFDT Journalistes a été auditionnée par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale dans le cadre des travaux préparatoires à l'examen du texte portant la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle (n° 118). Nous avons dénoncé une OPA hostile du gouvernement. Nous avons aussi soutenu différentes actions et mouvements de grève qui ont été menés à Paris et en région. Notamment l'organisation de soirées débat sur l'avenir de l'audiovisuel public mais aussi sur son financement. Des manifestations organisées par des sections locales de la CFDT de France-Télévisions.

Mais nous avons aussi protesté contre les menaces, dans le privé, portées aux [radios associatives](#).

Améliorer l'attribution des aides à la presse

Suite au scandale du magazine Science et Vie (l'information désormais produite par des chargés de contenu), qui pourtant percevait des aides à la presse, CFDT-Journalistes a été entendue en 2021 au ministère de la Culture (CPPAP) sur un éventuel conditionnement des aides à la presse à la part de journalistes dans les rédactions. Notre position, favorable, mais assortie de nombreux points de vigilance, a fait l'objet [d'un texte](#) et de plusieurs auditions.

Cela a abouti à un premier décret imposant pour la première fois comme condition l'existence d'une rédaction suffisante. [Un bon premier pas](#), mais resté très flou.

L'année suivante, en 2022, nous nous sommes opposés à un deuxième décret concernant les titres IPG beaucoup trop flou et non contraignant, qui ne ciblait pas le problème principal : le recours grandissant à des pigistes non rémunérés comme salariés, alors que c'est une obligation légale. Mais nous estimons que les aides à la presse devraient aussi être conditionnées à d'autres aspects, pour que les entreprises bénéficiaires ne puissent pas être celles qui ne respectent pas d'autres obligations légales.

En plus, à l'heure où tant de médias peinent à boucler les fins de mois tandis que d'autres, appartenant à des milliardaires, continuent de percevoir des subsides publiques, il est capital de revoir plus profondément l'attribution équitable des aides à la presse.

Pour tout cela, nous n'avons cessé de réclamer que la CPPAP devienne une instance véritablement paritaire, avec la participation des représentants des salariés.

Promouvoir la transparence pour donner confiance aux citoyens

La dégradation continue de la confiance des citoyens dans les médias et les journalistes doit nous inviter à une réponse qui ne soit pas que incantatoire. L'éducation aux médias en est un volet, mais pas le seul. A l'occasion des Etats généraux de l'information en 2023-2024, nous avons publié la contribution "[Redonner confiance aux citoyens et goût en l'information](#)". Après avoir réaffirmé notre opposition à tout conseil de l'ordre et notre grande vigilance face aux labels qui peuvent avoir un effet contre-productif en terme de complotisme, nous avons proposé que chaque média affiche sur son site une série d'informations permettant aux citoyens de se faire leur propre opinion : actionnariat, gouvernance, nombre de cartes de presse, données sur l'égalité, adhésion ou non au CDJM, aux diverses chartes de la profession...

Développer l'éducation aux médias

Il est capital, en dehors de notre propre cadre d'exercice, de travailler à un rétablissement de la valeur de l'information auprès des citoyens. Nous sommes donc d'ardents défenseurs de l'éducation aux médias et à l'information

En 2022 a abouti un projet né d'une idée de la CFDT au sein de la CPNEF de l'audiovisuel : créer des parcours de formation certifiants pour les journalistes menant des ateliers, le certificat de compétences professionnelles « Éduquer aux médias et à l'information ». CFDT-Journalistes a activement œuvré à sa valorisation.

Nous développons par ailleurs toute une série de propositions visant à mieux prendre en compte l'EMI comme une part intégrante de l'activité journalistique, dans un contexte de professionnalisation des intervenants. Début 2024, dans le cadre des Etats généraux de l'information, nous avons ainsi publié la contribution "[Vers une EMI donnant goût à l'information journalistique et une reconnaissance aux intervenants journalistes](#)", avec 5 points clés. Que la formation des journalistes intervenants en EMI soit considérée comme capitale, devienne à terme obligatoire, et que des moyens y soient consacrés par les employeurs. Que la commande publique en EMI soit marquée par un état d'esprit visant à donner goût à l'information journalistique et accorde une place importante aux intervenants journalistes. Que les journalistes intervenants reçoivent des rémunérations à la hauteur des tâches et donc que l'Etat augmente son budget EMI (sujet accru avec la crise du Pass Culture en 2025). Que les interventions des journalistes soient rémunérées en salaire, en direct ou via une structure intermédiaire. Et enfin que leur statut de journalistes professionnels ne soit pas remis en cause : nous demandons une prise en compte des revenus d'EMI jusqu'à 50% de la part presse de la carte de presse.

DÉFENDRE LES RÉMUNÉRATIONS ET LE DROIT DU TRAVAIL

Dans les branches, quand le dialogue social n'est pas au point mort, les augmentations se font à minima et les bas de grille pour les journalistes, particulièrement en presse écrite, ne décollent pas du SMIC. La différence de traitement avec les autres catégories de cadres est parfois criante, de façon totalement injuste. CFDT-Journalistes n'a cessé de le dénoncer.

Les minima conventionnels de salaire

En branches, les négociations avancent à géométrie variable, comme en témoignent nos nombreux communiqués qui les rapportent. À chaque fois, nous insistons pour que l'expérience et l'expertise des journalistes soient reconnues, et que leurs salaires puissent évoluer à la hausse sans obligatoirement passer par des postes d'encadrement. Nous plaidons aussi, côté pigistes, pour la création de barèmes au-delà du simple feuillet (vidéo, son...). Globalement, nous constatons cependant un phénomène de déclassement des journalistes. Depuis l'élection présidentielle de 2022, nous défendons ainsi la création d'un "SMIC journalistes" à 2000€ brut/mois, sans y parvenir. Les grilles restent trop verticales, les fonctions, quand elles sont mises à jour, ne prennent pas en compte la charge de travail que le multimédia et l'information en continu, devenus la norme, fait peser sur les équipes.

La principale nouveauté de ces années 2021-2025 réside dans la [création d'une grille de classifications et de salaires minima pour les journalistes travaillant dans des entreprises adhérentes au Spiil](#), le Syndicat de la presse d'information indépendante en ligne. Avant, elles ne disposaient pas de cadre dédié. Ce travail mené durant les années 2023 à 2025 a abouti à une signature en mars 2025 (entrée en vigueur en septembre 2025). L'accord, décevant sur le niveau de rémunération des permanents, proche du SMIC, présente cependant des innovations en termes de progression de carrière en dehors des fonctions hiérarchiques, et est un vrai plus pour les pigistes, qui sans cela continueraient à évoluer dans un univers sans aucun plancher.

Vers un socle revendicatif en PQR/PQD

Notre profession subit de plein fouet une crise du modèle économique des médias, qui se traduit bien souvent par un déclassement salarial dans les entreprises, voire pire (PSE...). C'est pour cela qu'il nous est apparu nécessaire de faire un état des lieux des acquis salariaux dans les titres de presse en France, pour mieux accompagner nos élus CFDT. Pour cela, il a été décidé fin 2024 de lancer une grande consultation de nos DS/RS des titres de PQR/PQD sur l'ensemble du territoire. Philippe Neu a été désigné comme pilote de ce projet devant courir sur toute l'année 2025. Le but sera de réenclencher une dynamique PQR/PQD et d'établir un socle revendicatif commun, qui sera à disposition de nos élus CFDT dans les entreprises de presse écrite quotidienne régionale et départementale en France.

La déduction forfaitaire spécifique (DFS)

La faiblesse de certains salaires est artificiellement partiellement compensée par la déduction forfaitaire spécifique ([DFS](#)) que l'on appelle aussi l'abattement sur les cotisations sociales. Certaines peuvent en effet être calculées sur 70% du salaire brut, et pas 100%, ce qui accroît le salaire net. Cet avantage, qui l'est selon nous surtout pour les entreprises (les salariés les plus modestes sont eux perdants en termes de droits maladie et retraite, et le dispositif est aussi au désavantage de notre système social dans son ensemble). En 2022, l'URSSAF a décidé de supprimer cet avantage. Le patronat a obtenu un arrêt progressif (2% de rabais en

moins chaque année) mais au passage avait sauté l'obligation de recueil annuel du consentement des journalistes. En intersyndicale, nous avons mené [un recours juridique](#), et obtenu le retour au consentement annuel. Nous en avons profité pour faire oeuvre de pédagogie et diffusé une fiche pour comprendre la DFS.

Les DROITS VOISINS

C'est LE gros chantier des années 2021-2025 en terme de redistribution. Suite à la directive européenne créant les droits voisins de la presse et sa transposition en droit français en 2019, les entreprises de presse se sont mises à négocier avec les plateformes, en ordre dispersé. Objectif : compenser la baisse de la diffusion des journaux « papier » et la captation des marchés publicitaires par les géants du numérique.

Une fois les droits voisins perçus les entreprises doivent en redistribuer "une part appropriée et équitable" aux auteurs. Autant dire que le débat sur cette formule floue nous a fortement occupés ! Nous avons été auditionnés par la DGMIC (ministère de la culture) sur le projet de décret créant la nouvelle commission des droits d'auteurs des journalistes, étendue aux droits voisins. Cette commission, que l'on nomme CDADV, a été mise en place en cours de mandat. Nous y avons deux représentants, qui étudient les saisines venant des éditeurs ou des représentants des salariés en cas de désaccord sur un accord d'entreprise. Nous avons protesté de nombreuses fois face aux [délais](#) de mise en place et demandé en vain des négociations de branche et [une gestion collective](#).

En 2024 nous avons dégagé une position CFDT et commencé à accompagner nos élus en entreprise, avec [une formation](#) avec un avocat spécialisé. Notre position est de considérer comme raisonnable tout accord à 25%, sans plafond.

Les DROITS D'AUTEUR

Nous avons rédigé des fiches pédagogiques sur les différents droits d'auteur et la déclaration des cotisations liées à la [Sécurité sociale des artistes-auteur](#), réagi au non respect du [crédit des photojournalistes](#), et organisé en 2024 une journée de [formation](#) sur les droits d'auteur et droits voisins.

Très précaires CLP

Les correspondants locaux de presse (CLP) sont d'importants contributeurs des pages locales de la PQR, nous soutenons le constat de leur forte exploitation par un grand nombre de journaux qui les emploient pour des tâches qui dépassent largement celles prévues par leur statut d'informateurs indépendants. Un statut financièrement très avantageux pour les éditeurs, et très défavorable pour les CLP, payés extrêmement bas. Dans certains cas, il s'agit clairement d'un contournement de la loi Cressard, et ils devraient être payés comme pigistes. Nous soutenons une hausse de leurs honoraires, une conversion à la pige à chaque fois que nécessaire, un accès aux droits d'auteur et aux droits voisins. Par ailleurs, nous sommes prêts à accompagner tout adhérent CLP souhaitant demander sa requalification. Nous avons d'ailleurs obtenu en 2021 une jurisprudence très importante (via le S3C Poitou Charente), avec un adhérent CFDT contre [la Charente Libre](#). Sollicités en 2023 par le Collectif national des correspondants locaux de presse (CNCLP), nous avons publié avec eux plusieurs [communiqués](#), dont un de soutien à la grève des CLP de Midi Libre.

Laborieuse CPPNI

C'est une anomalie, la convention collective des journalistes (numéro 1480) n'a toujours pas de CPPNI. Les travaux préliminaires à la création de cette CPPNI ont commencé en juin 2023, mais la première série de réunions mensuelles, sur l'accord de méthode, a buté sur un grand nombre d'obstacles, et notamment la définition des périmètres de compétences de cette CPPNI. Depuis début 2024, les négociations sont à l'arrêt.

Campagne TPE

En 2024 nous avons fait campagne auprès des [journalistes de TPE](#) en analysant ce cadre d'exercice extrêmement hétérogène dans un article de Profession Journaliste.

SOUTENIR **LES PIGISTES**

Les journalistes rémunérés à la pige occupent une part grandissante de la profession, indispensables aux médias mais encore très loin d'être traités à pied d'égalité avec les permanents, souvent sous prétexte de complexité de leur mode de rémunération et de leur situation de multi employeurs. CFDT-Journalistes agit pour les aider à connaître leurs droits, pour les faire appliquer en entreprise, et pour négocier un cadre national qui tende vers l'égalité. Le pôle pigistes de CFDT-Journalistes ambitionne aussi de les mettre en lien pour rompre leur isolement.

Une dynamique d'adhésion et d'engagement

Le mandat 2020-2025 a été marqué par une forte hausse de la visibilité des actions CFDT pour les pigistes. La CFDT est reconnue comme pugnace, pragmatique et réactive, cherchant des avancées concrètes. Cela s'est traduit par une augmentation constante du nombre d'adhérents pigistes, passant d'une quarantaine à presque 100 aujourd'hui. Ils se fédèrent au sein d'une liste de discussion par mails, où chacun d'entre eux est accueilli et peut s'exprimer. Très isolés et souvent sans section de rattachement, disséminés sur tout le territoire, ces adhérents ont peut-être encore plus besoin d'une proposition syndicale dédiée. Le pôle pigistes de CFDT Journalistes ambitionne d'être leur maison commune.

L'esprit est celui du soutien aux précaires, de la dénonciation des abus, mais aussi du soutien aux carrières : CFDT-Journalistes lutte contre l'idée reçue que les pigistes seraient d'éternels débutants ou d'éternels précaires, et souhaite voir reconnu ce mode d'exercice comme un choix possible.

Le mandat a vu aussi augmenter le nombre de pigistes engagés dans leur entreprise, avec des mandats CSE, et dans les instances paritaires, condition selon nous importante à la prise en compte fine de leurs réalités.

Faire appliquer la loi Cressard

La loi Cressard est fondatrice des droits des pigistes, car elle établit une présomption de contrat de travail pour tout journaliste. Défendre toutes les implications de cette loi est un combat constant, tandis que ces dernières années ont vu s'accroître les contournements, en particulier le paiement sur facture. Nous conseillons les adhérents sur des stratégies pour obtenir leurs droits, les aidons à rédiger des courriers, entreprenons parfois des médiations... En 2022, aux présidentielles et aux législatives, et en 2024, aux EGI, une de nos demandes prioritaires était un plan de lutte contre les abus des employeurs et de [réduction de la précarité](#). Mais faire appliquer le salariat c'est aussi obtenir une vraie place en entreprise. Nous conseillons nos élus pour qu'ils prennent en compte la réalité des pigistes dans leurs négociations, signent des accords d'entreprise favorables... et bien-sûr dans les protocoles d'accord préélectorales, pour que les pigistes puissent être électeurs et éligibles au CSE.

En 2023 nous avons mené une campagne de demande de [paiement des piges à la fin du mois](#) de livraison de la pige, adressée aux syndicats patronaux, en s'appuyant sur le Code de la Sécurité sociale.

Nous avons dénoncé de multiples atteintes au salariat, comme en 2022 au [Courrier Messin](#). En 2023-2024 nous avons fortement accompagné les pigistes du [Monde Diplomatique](#) ne pouvant être candidats aux élections CSE faute de règles d'éligibilité adaptées à la fréquence de parution, négocié avec la direction, et finalement dénoncé son obstruction.

L'année 2024 était celle des 50 ans de la loi Cressard. Nous avons commencé à travailler à un grand événement le 4 juillet, mais la dissolution a tout balayé. Nous avons malgré tout prêché la bonne parole notamment au festival du journalisme de Couthures sur Garonne, ou aux 48h de la pige.

Faire connaître aux pigistes leurs droits

Le site internet www.cfdt-pigistes.fr est reconnu comme une précieuse base documentaire sur les droits des pigistes.

En sus, CFDT-journalistes développe des documents, campagnes et événements pour approfondir certains aspects.

En 2022, la précarité et les lacunes des écoles de journalisme à faire connaître aux pigistes leurs droits est apparue comme le problème numéro 1 des Etats généraux de la formation des jeunes journalistes. Avec les autres organisations syndicales et l'association Profession pigiste nous avons décidé de créer ensemble un sur l'essentiel sur ce qu'il faut connaître pour démarrer à la pige. « [Des piges et des droits](#) » est sorti au printemps 2023, et a été diffusé dans les écoles notamment.

La même année, nous avons créé des « [Jeux de vacances de la pige](#) », diffusés au début de l'été, pour aborder les droits de façon ludique (calculer son congé maladie, etc). Et nous avons réuni une dizaine de pigistes adhérents pour les informer sur leur protection sociale, avec l'apport de l'expertise d'Audiens.

En 2023 ont été organisés deux webinaires dédiés aux pigistes : un sur l'obtention de la [carte de presse](#) et un sur leurs droits à la formation. Ce dernier a été suivi d'une déclinaison papier, avec l'édition d'un dépliant très complet et pédagogique sur les [droits à la formation](#), largement diffusé aux adhérents, écoles, 48h de la pige...

(Lire aussi [les avancées à la CCIJP](#) et notre dénonciation des pratiques de [Sept.info](#))

Des avancées dans les barèmes minimum de piges.

Plusieurs « branches » ont vu leurs tarifs minimum de piges augmenter au cours de ces quatre années, même si cela reste très insuffisant. Bonnet d'âne : la PQN, avec des tarifs n'ayant connu aucune revalorisation, la PQR et la télévision, toujours sans aucun barème minimum du tout. L'avancée la plus visible est celle de la presse d'information indépendante en ligne, avec enfin des barèmes créés en mars 2025.

L'épreuve du Covid

Le mandat a commencé en pleine pandémie, qui a durement touché le volume de commandes de certains pigistes, et a occasionné de nombreuses [actions d'accompagnement](#). En 2021, nous avons continué de dénoncer la mauvaise volonté des employeurs à leur faire bénéficier du chômage partiel, notamment vis-à-vis du Ministère du Travail.

Nous avons aussi participé aux échanges avec la DGMIC en charge de la définition d'un plan de soutien à la filière presse, volet précarité. Nous avons contribué à la mise en place de [l'aide sociale](#) accordée par l'État pour les pigistes les plus précaires. Un fiasco, au vu du faible pourcentage de l'enveloppe allouée (30 millions d'euros en tout) arrivé aux intéressés, en raison de critères collectivement définis de façon trop restrictive. Nous avons fait œuvre de pédagogie (notamment avec nos fameux tableaux récapitulatifs) pour aller chercher les bénéficiaires, lever les freins, et avons obtenu des assouplissements des critères d'obtention. Nous avons aussi fait des propositions d'utilisation du budget de la [Grande Commande photo](#) et avons suivi ce dossier, lui aussi mené d'une façon selon nous insatisfaisante. Ainsi que d'autres propositions visant à réduire de façon plus structurelle la précarité, ce qui n'a pas été retenu.

Améliorer les droits chômage

L'accès des pigistes à l'allocation chômage est une tannée, on peut le dire ! Leurs droits sont déjà très limités (ce ne sont pas des intermittents et ils n'ont pas droit au chômage entre deux piges), et même quand ils sont ouverts, ils peinent à se faire comprendre de leurs conseillers, luttent avec les trop-perçus... En plus d'aider les pigistes qui la contactent à mieux comprendre ce régime, CFDT-Journalistes tente de l'améliorer structurellement, en proposant des aménagements liés au mode d'exercice à la pige. En 2023, en intersyndicale et avec Profession : Pigiste, nous avons dialogué avec la direction nationale de France Travail sur le point de modifier la période d'actualisation, et avons obtenu un retrait de cette mesure qui

s'annonçait comme catastrophique. En 2024, toujours collectivement, nous avons fait connaître [la nouvelle agence France Travail](#) de Saint-Denis, dédiée aux journalistes... et avons protesté contre ses lacunes, notamment son suivi uniquement des journalistes titulaires de la carte de presse. En solo cette fois-ci, nous avons présenté des revendications à l'Unedic dans le cadre de la réouverture des négociations sur l'assurance chômage. Objectif : ouvrir des droits dans certaines circonstances, comme le départ ou le retour d'une période à l'étranger, notamment.

Défendre les pigistes à l'étranger

C'est LE gros dossier du mandat. Après avoir mené une grosse enquête, la 1^{ère} du secteur, sur la protection sociale et les conditions de travail des correspondants à l'étranger de médias français, publiée fin 2019, travaillé nos revendications en 2020 et 2021, notamment en dialogue avec nos sections en entreprise, la Caisse des Français de l'étranger, et des parlementaires, nous l'avons ensuite martelé : nous demandons une modification du Code de la Sécurité sociale visant à donner la possibilité de rattacher ces journalistes à la [Sécurité Sociale française](#). En 2022, nous avons mené une enquête spécifique sur leur accès à la carte de presse, puis obtenu de nouveaux critères tenant compte de leur difficulté à être rémunérés en salaire. En 2023 nous avons participé au [séminaire de la sénatrice Mélanie Vogel](#) sur leur protection sociale, et la proposition de loi qu'elle a ensuite déposée était très proche de ce que nous défendions.

En 2025 nous avons aussi dénoncé la façon dont sont traités [ceux collaborant aux bureaux locaux de l'AFP](#), à qui l'agence cherche à faire signer des contrats de prestataires les privant de tout droit.

Soutenir la santé des pigistes

Souvent le nez dans le guidon, les pigistes ont tendance à mal s'occuper de leur propre santé, et à travailler trop. En périphérie de l'entreprise, avec de multiples employeurs, ce qui complique leurs démarches administratives, ils peinent à accéder aux arrêts de travail. Nous cherchons des solutions adaptées au sein de deux instances de pilotage de dispositifs qui leur sont dédiés : le comité paritaire de pilotage du régime garantie santé et prévoyance des pigistes, confié à Audiens, et le comité de gestion des pigistes, au sein de Thalie Santé, en charge notamment de la visite médicale des pigistes et de la prévention santé au travail.

À Audiens, après la grande victoire de fin 2020 (l'obtention d'un arrêté ministériel abaissant les conditions d'ouverture des droits à l'arrêt maladie, maternité, paternité, et invalidité des pigistes), nous avons poussé à la prise de conscience que ces conditions ne suffiraient pas, de nombreux autres freins demeurant pour que les pigistes "se mettent en maladie". Après une enquête réalisée avec Audiens en 2023, ayant établi le constat d'un fort non recours et d'une forte méconnaissance des droits, nous avons proposé et obtenu en 2024 le lancement d'un projet de guide explicatif des démarches à accomplir pour obtenir un arrêt de travail. Ce projet est en cours. C'est important, car sans arrêt maladie, Audiens ne peut pas jouer son rôle de prévoyance, et compléter les indemnités journalières en prenant le relais des employeurs, or les entreprises cotisent dans ce but. Par ailleurs nous avons protesté contre la double peine, pour les pigistes, de l'abaissement du plafond de remboursement au 1^{er} avril 2025, et [demandé un plafond annuel](#).

A chaque réunion du comité pigistes d'Audiens nous suivons les données d'utilisation de ce fonds (qui sert aussi au capital décès des pigistes). Nous suivons aussi l'activité de la "mutuelle pigistes" Audiens, cofinancée aussi par les employeurs. Nous tentons de mieux la faire connaître.

Chez Thalie Santé (ex-CMB), chargée notamment de la visite médicale d'embauche des pigistes, et de la prévention santé au travail les concernant, c'est le commencement des travaux, le Conseil de gestion des pigistes ne commençant à se mettre en place que depuis fin 2024, après que nous ayons protesté contre le fait que n'existait aucune instance paritaire (donc associant les représentants des salariés) de suivi de cette activité pigistes.

Valoriser un bon management des pigistes

En 2022, nous avons mené une enquête par questionnaire en ligne auprès des pigistes, sur ce qu'est leur chef idéal et auprès des chefs de pigistes, sur ce qu'est un pigiste idéal. Nous leur avons demandé les ingrédients d'une relation de travail satisfaisante, et leurs difficultés et besoins, car nous sommes persuadés que les problèmes de communication et de manque de reconnaissance sont à la base d'une grande partie des difficultés des pigistes.

En 2024 nous avons collaboré avec la start-up Médiannes, qui accompagne les créateurs de médias, pour publier sur leur site un [guide du bon management des pigistes](#), à partir des petites phrases qui polluent la relation de travail... et son cadre juridique.

Des règles CFDT plus équitables

La mobilisation contre la réforme des retraites en 2023 a été l'occasion d'améliorer nos règles internes d'accès à la [caisse de grève](#) pour les adhérents. Avant, les pigistes n'y avaient pas accès faute d'être rémunérés à l'heure et faute de pouvoir présenter de retenue sur salaire sur leur fiche de paie. Une évolution des conditions d'accès a été discutée avec la CNAS : désormais les pigistes adhérents y ont droit.

OEUVRER À UN BON CADRE DE FORMATION ET D'EMPLOI

La profession a des spécificités qui ont amené ses acteurs à créer au fil de son histoire un cadre social et des instances dédiées. Ainsi, comme les autres organisations syndicales, la CFDT siège à la CCIJP, à la Commission arbitrale, à toutes les étapes de la formation des journalistes, ainsi que dans les organismes de prévoyance...

À la CCIJP, pour une carte de presse toujours plus proche du métier

Avec deux élections CCIJP durant le mandat - [automne 2021](#) et automne 2024 – la réflexion sur les critères d'attribution de la carte de presse et sur la façon d'amener davantage de pluralisme syndical au sein de l'instance nous a fortement mobilisés.

Nous avons aussi entamé un travail de plus grande diffusion des informations utiles aux intéressés. Ce travail de fond a porté ses fruits : nous avons obtenu [deux nouveaux élus en décembre 2024](#).

En 2022 nous avons entamé le travail sur une meilleure prise en compte des [pigistes à l'étranger](#), qui ont du mal à obtenir une carte de presse. A l'automne nous avons diffusé un questionnaire à leur destination, dont les réponses ont permis d'affiner des propositions de nouveaux critères. L'année suivante nous avons obtenu des assouplissements pour les correspondants à l'étranger.

En 2023 nous avons organisé un webinar sur l'accès à la carte de presse, très apprécié notamment par les jeunes journalistes, et diffusé dans les écoles et entreprises une affiche sur l'accès à la carte de presse des alternants. Nous avons aussi entamé un travail de meilleure prise en compte des nouveaux médias, en particulier ceux qui ne sont diffusés que sur les réseaux sociaux, et avons d'ailleurs accompagné certains d'entre eux.

Également, dans le cadre des Etats généraux de l'information lancés à l'été 2023, nous avons relayé les positions CFDT-J dans les propositions émises par la CCIJP, autant que cela était possible. L'année 2023 a aussi été une année de refonte du site internet de la CCIJP et nous avons poussé pour y intégrer toujours plus de transparence sur le fonctionnement de l'institution.

En 2024, une de nos demandes de la campagne 2021 a été réalisée : la mise en place d'un courrier aux employeurs qui rémunèrent sans vergogne leurs journalistes en facture, et non pas en salaire comme de droit. Nous avons aussi soutenu l'assouplissement des conditions d'accès à la carte pour les journalistes demandeurs d'emploi et obtenu l'ouverture d'un groupe de travail Education aux médias en vue de pouvoir comptabiliser ces heures de travail journalistique dans l'obtention de la carte. Autant de points que nous avons pu valoriser dans une campagne dense, très concrète, à côté de nos autres revendications, que nous continueront à porter durant le mandat CCIJP 2024-2027 : prise en compte des revenus de livres enquête, demande de plus forte transparence sur les règles de la CCIJP (le vademecum), promotion de la charte de Munich...

À la COMMISSION ARBITRALE, pour des licenciements plus justes

Quand un journaliste a plus de 15 ans d'ancienneté dans l'entreprise dont il est licencié (mais aussi en cas de mise en jeu de la clause de conscience ou de la clause de cession), il peut demander des indemnités supplémentaires, correspondant aux années au-delà, en saisissant la [Commission arbitrale des journalistes](#). Cette instance paritaire peut aussi être saisie pour réclamer des indemnités en cas de licenciement pour faute grave.

La CFDT y défend ses consœurs et confrères à la Commission arbitrale des journalistes. Elle les aide à préparer leur mémoire en demande et siège lors des audiences, pour obtenir les meilleures indemnités possibles en fonction de leur situation personnelle.

En 2021, dans le cadre du renouvellement d'une partie des juges arbitres CFDT, nous avons organisé une formation au traitement des saisines.

Chaque année, les 5 arbitres CFDT accompagnent un nombre croissant de journalistes (20 en 2023, 23 en 2024...). Les motifs de saisine étaient, en 2024, majoritairement le licenciement (15 saisines) suivis de la clause de cession (8 saisines).

Dans les écoles de journalisme et à la CPNEJ, pour une formation initiale de qualité

La période a commencé par un temps fort, les Etats généraux de la formation des jeunes journalistes, organisés par la Conférence des écoles de journalisme (qui réunit les cursus reconnus) en octobre 2021, qui a bien posé l'enjeu pour les nouvelles générations : non seulement bien former au métier, mais aussi donner les armes pour son cadre d'exercice de plus en plus précaire. Nous avons publié à cette occasion [une plateforme revendicative pour la formation des jeunes journalistes](#).

Il existe des dizaines et dizaines de formations en journalisme, mais seulement 15 dites "reconnues" par la profession. et leur reconnaissance est régulièrement renouvelée par une commission paritaire, la Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes (reconnaissons que le E évoquerait plutôt l'enseignement !) - CPNEJ - où la CFDT a deux représentantes. Celle-ci étudie aussi les grandes tendances qui traversent les écoles (comme l'alternance).

En 2021 a abouti le travail de la précédente équipe, avec la mise à jour des [critères de reconnaissance et du référentiel des diplômes](#) : un toilettage bienvenu pour être plus en phase avec les pratiques actuelles.

En 2022 les représentantes CFDT ont instauré une méthode privilégiant les rencontres de terrain, dans les écoles, et les échanges directs avec les élèves, actuels et anciens. Quand nous comptons des adhérents parmi les enseignants, leur regard est aussi précieux.

En 2024, événement réjouissant : la reconnaissance d'un 15ème cursus en journalisme : celui de l'université de Cergy, sur le site de Gennevilliers. C'est la CFDT qui représentait les salariés au sein du binôme qui a étudié le dossier.

Outre la CPNEJ, nous avons aussi des représentants dans les écoles elles-mêmes. L'existence d'un conseil pédagogique paritaire, qui se réunit au rythme d'une ou deux réunions par an, fait partie des obligations de ces écoles reconnues.

Mais nous essayons aussi de tisser un lien plus étroit avec les écoles, en intervenant autant que possible devant les élèves, pour leur présenter leurs droits de journalistes, et leur intérêt à se syndiquer. Ces interventions sont toujours fortement appréciées.

Autres exemples de lien : nous sommes intervenus en 2024 à un séminaire de l'Ecole de journalisme de Toulouse en vue de partager notre vision de l'avenir et échanger sur l'économie de la presse écrite, et nous répondons régulièrement à des étudiants qui nous sollicitent dans le cadre de leurs mémoires.

Pour la formation continue, à l'AFDAS...

Au cours de leur carrière, les journalistes ont tendance à ne pas assez se former. Via la F3C, la CFDT participe aux instances de l'AFDAS, en vue de débattre des priorités d'affectation de ces fonds.

A la commission pigistes de l'AFDAS, nos représentants ont, durant les années 2021 à 2025, participé notamment à l'élaboration d'un [dispositif d'appui-carrière](#). Il permet aux journalistes pigistes d'être guidés gratuitement dans leur évolution professionnelle et le développement de leurs compétences par des conseillers Afdas spécialistes de leur secteur.

En 2024, nos représentants ont dû faire face à une réduction des financements, et ont pesé pour que les besoins prioritaires (centrés sur le cœur de métier) restent couverts. Ils ont également veillé à maintenir le plafond annuel de 4 000 € de dépenses de formation par bénéficiaire et une allocation de 10 € de l'heure pour les formations au-delà de 14 h.

... et en CPNEF

Les commissions paritaires nationales emploi et formation (CPNEF) ont pour mission de promouvoir la formation professionnelle dans la branche professionnelle à laquelle elles sont rattachées, d'anticiper les besoins futurs au regard de la configuration de l'emploi, de mener des études sectorielles sur ce sujet, voire de créer des certifications, enregistrées au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

La CFDT est présente à la CPNEF de l'audiovisuel (AV), qui a sa commission journalistes, et à la CPNEF de la presse écrite et des agences. Elles ont chacune leur observatoire des métiers, géré par l'AFDAS.

Lors du mandat 2020-2025, la CFDT a impulsé en CPNEF-AV le travail qui allait mener à la création en 2023 du CCP [intervenant en éducation aux médias](#), aujourd'hui délivré par huit organismes de formation, et participe au jury de plusieurs d'entre eux. Elle a aussi travaillé à une étude sur l'impact de l'IA sur les métiers du journalisme dans l'audiovisuel, finalisée début 2025

A la CPNEF-presse écrite, en 2024, après 11 mois de travail avec l'AFDAS, une nouvelle Cartographie des métiers de la presse a été mise en ligne. Celle-ci liste l'ensemble des métiers de la profession et s'est ouverte aux nouvelles pratiques en presse écrite, intégrant notamment le web et la vidéo. C'est donc un référentiel qui pourra servir à bâtir les nouvelles grilles conventionnelles.

Deux accords spécifiques concernant la presse magazine et les presse en région (PQR, PQD et PHR) ont également été reconduits, ce qui permettra aux entreprises relevant de ces deux branches de bénéficier de fonds conventionnels pour étoffer leurs plans de formation.

Lire aussi notre position sur [l'accord GEPP presse en région](#)

Aussi présents dans les instances de santé

CFDT Journalistes est également présente au sein de différentes commissions d'Audiens Santé-Prévoyance : Commission paritaire professionnelle de la presse, de l'audiovisuel et des pigistes, ce qui permet d'obtenir des informations sur la gestion de l'institution par branches. La F3C CFDT est également présente dans les instances de pilotage d'Audiens Santé Prévoyance, avec des membres au Conseil d'administration, à la Commission financière, au Comité d'audit et au sein des associations de moyens et sommitale.

PORTER LA VOIX DE LA PROFESSION AUPRÈS DES POLITIQUES

CFDT-Journalistes est un interlocuteur des parlementaires et ministres, auprès desquels elle porte ses revendications en vue de faire modifier les lois et décrets, pour bâtir un cadre d'exercice de la profession le plus favorable possible. Le mandat 2021-2025 a été marqué par deux temps forts : la rédaction de priorités demandées aux candidats à la présidentielle puis aux législatives de 2022, et la participation aux Etats généraux de l'information. Mais nous avons aussi tout au long du mandat pu porter la voix de la profession lors de rendez-vous plus ciblés.

2022

[Lors des vœux](#) d'Emmanuel Macron, nous avons remis nos priorités revendicatives.

Présidentielle. Nous avons établi une [plateforme revendicative](#) à l'adresse des candidats à l'occasion de l'élection présidentielle et des élections législatives. Nous avons choisi de concentrer nos demandes sur six évolutions législatives à porter pendant leur mandat. Nous avons placé en première position le social (une protection sociale pour les correspondants à l'étranger, un plan de résorption de la précarité, l'instauration d'un salaire minimum journalistes, à 2000€ brut).

Par ailleurs, nous avons demandé une nouvelle loi pour limiter la concentration des médias, un décret modifiant le règlement de la CPPAP pour y faire entrer les représentants des salariés ; et une loi modifiant le code pénal, pour que les violences contre les journalistes entraînent des circonstances aggravantes.

En octobre de la même année, nous avons rencontré la présidente de la commission des Affaires culturelles à l'Assemblée nationale Isabelle Rauch, puis le cabinet de la ministre Rima Abdul Malek, ce dernier rendez-vous étant axé sur les précaires.

2023

Nous avons participé au bilan de la Loi Bloche (nous avons dénoncé sa très faible application), au séminaire de la sénatrice Mélanie Vogel sur la protection sociale des pigistes à l'étranger (nous y avons défendu notre demande de modification du Code de la Sécurité sociale), ou encore aux travaux préliminaires du groupe de travail transpartisan des parlementaires sur le traitement médiatique de l'urgence écologique.

2023-2024

États généraux de l'information. Cette grande consultation voulue par Emmanuel Macron avait mal commencé, les syndicats n'en étant pas partie prenante, ce que nous avons dénoncé. Nous avons choisi d'y jouer malgré tout un rôle proactif, avec la transmission de trois contributions, sur les réformes qui nous semblent devoir être menées pour garantir la survie de l'information dans notre démocratie, et la place primordiale des journalistes. Nous avons été auditionnés par le groupe de travail 3 des EGI, des parlementaires, le CESE (Conseil économique, social et environnemental), et rencontré le président des EGI Christophe Deloire, puis, après son décès, son successeur Bruno Patino. Le rapport final des EGI le 12 septembre 2024 était globalement [décevant](#), mais plusieurs propositions CFDT ont été retenues dans les préconisations des groupes de travail.

Lire :

[Notre contribution de novembre 2023 portant sur les 13 mesures fortes que nous attendons](#)
[Notre contribution de février 2024 sur la place que nous attendons pour l'éducation aux médias et à l'information](#)

Notre contribution d'avril 2024 sur comment redonner confiance aux citoyens

2024

Nous avons été consultés par la députée Sophie Taillé-Polian, sur sa proposition de loi visant à protéger la liberté éditoriale des médias sollicitant des aides de l'État par l'instauration d'un droit d'agrément, par la sénatrice Sylvie Robert sur sa PPL visant à protéger les journalistes et leur indépendance (renforcement de la loi Bloche, droit d'agrément...).

Nous avons aussi soutenu la position du CDJM demandant que le statut de société à mission d'information soit conditionné à l'adhésion à une instance d'autorégulation (comme le CDJM). Et nous avons été auditionnés par plusieurs parlementaires sur la réforme de l'audiovisuel public.

2025

En février, nous avons été auditionnés par le député Erwan Balanant sur sa proposition de loi visant à renforcer l'effectivité des droits voisins de la presse. Nous avons aussi été reçus en intersyndicale par le cabinet de Rachida Dati au sujet de la loi qu'il prépare suite aux EGI. Nous lui avons remis notre cahier revendicatif (voir ci-contre).

CE QUE NOUS DEMANDONS AUX POUVOIRS PUBLICS

➤ Mesures sociales

- Un plan d'éradication de la précarité. Pour cela, le 1er levier est de faire respecter la loi concernant les pigistes et CDD (paiement en salaire, barèmes minimum..) : un budget dédié aux contrôles des entreprises par des agents de l'État et une cellule interministérielle Culture-Travail-Santé-Budget en soutien aux pigistes
- Un salaire minimum garanti pour les journalistes, fixé à 2000 € bruts mensuels pour les journalistes permanents. Trop de bac + 5 gagnent encore beaucoup moins !
- Une protection sociale pour les correspondants à l'étranger. Modifier le Code de la Sécurité Sociale pour considérer les quelques 500 correspondants de médias français comme des travailleurs en France
- Un État exemplaire, qui respecte la loi et ne précarise pas ([CDD à répétition dans l'audiovisuel public](#), statut des correspondants à l'étranger de FMM et AFP...), et éviter le corollaire de risques psycho-sociaux

➤ Protection de la liberté de la presse

- Une meilleure protection des sources des journalistes en précisant la loi Dati et une interdiction absolue de la surveillance des journalistes par le biais de logiciels espions
- L'ajout du métier de journaliste dans la liste des victimes de violences volontaires amenant des [circonstances aggravantes](#). Actuellement, si un journaliste n'est pas grièvement blessé (ITT inférieure ou égale à 8 jours) son agresseur ne risque qu'une amende courante (750€ maximum).
- Un droit d'agrément pour les rédactions. La presse est un pilier de la démocratie, elle doit être démocratique dans son fonctionnement même.
- Une précision et un renforcement de la loi Bloche, pour que la déontologie ne soit pas à géométrie variable et que les chartes soient réellement adoptées partout

➤ Régulation du secteur

- Un encadrement de l'usage des IA dans les rédactions par une obligation de charte de l'IA dans chaque rédaction, élaborée de façon paritaire
- Une intégration de l'IA dans les droits voisins
- Une réforme des aides à la presse en vue d'une meilleure répartition et une intégration des syndicats de salariés à la CPPAP qui n'a rien de paritaire
- Une nouvelle loi qui limite la concentration des médias en prenant en compte l'ensemble du spectre de la communication, au-delà du seul champ de l'information ou de la presse IPG, et qui en confie le contrôle à une grande instance de régulation indépendante, dans laquelle siègeraient des représentants de la société civile, des salariés, des éditeurs
- Un soutien au CDJM comme lieu d'autorégulation

➤ Place de l'information dans notre démocratie

- Un financement pérenne et augmenté de l'EMI, avec un pilotage national par une agence dédiée, qui garantisse également les droits des intervenants (paiement en salaire, minima conventionnels, formation...)
- Une obligation de transparence par les médias sur les conditions de fabrication de l'information, par une publication d'informations sur leurs sites : donner le pouvoir aux citoyens de décider de leurs critères de confiance

La création d'une base de données accessible aux citoyens, recensant l'intégralité des médias, leurs caractéristiques (point précédent), pour valoriser le pluralisme existant et redonner confiance en l'info

ENCOURAGER LA RÉFLEXION SUR L'EXERCICE DU MÉTIER

CFDT-Journalistes souhaite aussi contribuer concrètement à de meilleures pratiques professionnelles. Elle participe à des instances et temps forts de réflexion sur la profession, et tente de nourrir le réseau d'adhérents et de militants journalistes de pistes pour mieux travailler, individuellement et collectivement.

Faire vivre la déontologie

Pour CFDT-Journalistes, la déontologie est le pilier de la profession. Une déontologie qui peut être questionnée à tout moment par le public. C'est pourquoi nous avons 4 représentants au sein du [CDJM](#), le Conseil de déontologie et de médiation, instance dont nous sommes cofondateurs, où dialoguent les journalistes, les éditeurs et le public. Ils y étudient les saisines et participent aux prises de position du CDJM.

Durant tout le mandat, nous n'avons aussi eu de cesse de communiquer sur des entorses à la déontologie vécues dans les entreprises, de rappeler l'existence de chartes de déontologie qui doivent être des guides précieux. En 2023 nous avons édité une belle et grande [affiche](#) de la charte de Munich, que nous avons envoyée à tous nos adhérents, les clubs de la presse, les écoles de journalisme, de nombreuses entreprises....

En 2024 une de nos propositions lors de la campagne CCIJP était que dorénavant la Commission de la carte [envoie la charte de déontologie](#) de Munich à tous les titulaires de la carte.

Garder la main sur l'IA

Au cours du mandat s'est imposé le sujet de l'IA, passé extrêmement rapidement de la curiosité un peu lointaine à la tendance massive à même de profondément modifier les pratiques journalistiques, les entreprises, et le rapport à l'information. En 2023 nous avons publié un dossier de Profession journaliste et un communiqué sur notre vision de l'IA. En 2024 les représentants CFDT à la CPNEF de l'audiovisuel ont travaillé à l'impact de ces transformations dans les rédactions audiovisuelles. Début 2025 CFDT-Journalistes a mené [une enquête en ligne](#), avec près de 200 répondants, sur la réalité des pratiques des journalistes, leur regard et leurs attentes. Nous avons ensuite formalisé un groupe de travail sur l'IA dans les rédactions, avec comme premiers travaux l'organisation de deux journées de formation (une en mars 2025 sur les outils d'IA pour les journalistes, avec un formateur Samsa, l'autre en avril 2025 avec une experte de l'IRES sur le dialogue social en entreprise face à la montée de l'IA dans les médias.

Promouvoir l'égalité...

Tout au long du mandat, nous avons mené des actions de promotion de l'égalité femmes-hommes dans nos rédactions, nos contenus, et nos droits sociaux.

Le 8 mars 2021, nous avons proposé à nos adhérents l'action « [l'heure du tamis](#) » (essaimage d'une bonne pratique à la Voix du Nord impliquant des adhérents CFDT) Objectif : sensibilisation à l'écriture sans stéréotype de genre. Nous avons ensuite pendant un an mené l'opération « [Le 8 du mois](#) » : des infos utiles et bonnes pratiques à reproduire. La même année, nous avons dénoncé le sexisme à [Radio France](#) et valorisé le travail de fond mené par le référent VSST de l'entreprise, qui est aussi délégué syndical CFDT.

En 2023 nous avons soutenu la charte de l'association [femmes journalistes de sport](#), et participé à son lancement.

En 2024 nous avons organisé [une journée de sensibilisation](#) en présentiel pour nos adhérents sur le traitement médiatique des femmes politiques, dans le cadre d'un programme de la

Fédération internationale des journalistes, Rewriting the story. Nous avons aussi participé au festival de l'association Prenons la Une, au sujet de l'indemnisation du congé maternité et paternité des pigistes.

Chaque année nous avons aussi appelé nos adhérents à rejoindre les cortèges du 8 mars et du 25 novembre, ce dernier contre les violences sexistes et sexuelles. En 2025, nous avons consacré [une newsletter spéciale](#) au traitement des féminicides dans les médias.

... et un traitement médiatique juste

En 2024 nous avons invité la profession à adopter des bons réflexes quand elle parle de l'extrême-droite (emploi du terme extrême-droite, de la couleur brune dans les infographies, non reprise de leurs éléments de langage...).

En 2025 nous avons contribué à l'élaboration de la [charte de Marseille sur l'information et les migrations](#), visant à éviter les stéréotypes quand on parle des migrations, et avons été parmi les premiers signataires.

Et nous complétons progressivement un annuaire des ressources pour un traitement médiatique juste de [questions spécifiques](#) (les questions LGBTQI, la santé mentale, le suicide, l'islam, ...)

Prendre en compte l'urgence écologique

En 2021, lors des Assises du journalisme de Tours sur le thème de l'urgence écologique, nous avons témoigné des frontières entre journalisme et militantisme dans ce domaine. Laurent Berger dialoguait avec Valérie Masson-Delmotte, du GIEC, dans une grande table-ronde sur "Fin du monde / fin du mois". Un temps que nous avons aussi préparé entre adhérent lors d'un [échange en visio](#) sur nos défis pour mieux parler du sujet et l'occasion de relayer les [bonnes pratiques en entreprise](#) par les militants CFDT.

En 2022 nous signons la [Charte pour un journalisme à hauteur de l'urgence écologique](#).

En 2023 nous avons saisi l'occasion de la sortie du film *Algues Vertes* pour inviter le public à un ciné-débat à Metz, avec la Ligue des Droits de l'Homme. Nous avons aussi défendu notre vision de la place de l'écologie dans les médias lors d'une audition de parlementaires trans partisans. [Ce revendicatif](#) a été élaboré avec le concours d'adhérents et non adhérents ayant répondu à un appel en ligne. Par ailleurs, plusieurs de nos adhérents journalistes ont rejoint le réseau des Sentinelles Vertes de la fédération F3C-CFDT, qui échangent et se forment pour être force de transformation dans leurs entreprises. En 2023 nous avons contribué à l'organisation d'un de ses webinaires, sur comment médiatiser une alerte dans le champ environnemental.

Imaginer des entreprises de presse plus vertueuses

En 2021 nous avons organisé un débat public en ligne avec l'économiste des médias Julia Cagé et le juriste Benoît Huet, coauteurs du livre *L'information est un bien public, refonder la propriété des médias*. Ils y développent des idées de gouvernance des médias plus participative et de financement des médias associant les citoyens. [Voir le replay](#)

Comprendre les défis des carrières...

En 2021 nous avons organisé une vidéoconférence avec le sociologue Jean-Marie Charon co-auteur d'une enquête sur [les journalistes quittant la profession](#).

En 2024 nous avons consacré un dossier de Profession journaliste aux jeunes journalistes, en vue de saisir leur vision de la profession et leurs problématiques d'insertion professionnelle, et un autre dossier sur le management dans les médias, la fonction managériale étant parfois une étape obligée, mais pas simple.

... et les réalités spécifiques de certaines formes d'exercice.

Défendre LA profession est notre mission, mais cette profession est des plus variées, et c'est ce qui fait sa richesse. Parmi nos adhérents, nous avons tout autant des locaux que des grands reporters à l'international, des journalistes généralistes ou très spécialisés... C'est

pourquoi nous nous efforçons régulièrement de sortir des généralités pour nous intéresser à des réalités spécifiques.

Au cours de l'été 2022, nous avons diffusé une enquête en trois volets intitulée « [Couvrir la guerre](#) », avec des témoignages et des conseils pratiques. Outre les “reporters de guerre” de métier, la guerre en Ukraine a en effet amené beaucoup plus de journalistes français à appréhender le reportage de guerre.

Nous avons aussi commencé à élaborer des cahiers revendicatifs thématiques, par type d'exercice du journalisme. En septembre 2023 sur [les photojournalistes](#), à l'occasion du festival Visa pour l'image, avec les 12 problèmes majeurs qu'ils rencontrent et autant de propositions. Au printemps 2024 sur les journalistes de cinéma (diffusé à l'occasion du festival de Cannes) et en 2025 sur les journalistes de faits divers (diffusé à l'occasion des Assises du journalisme de Tours). Nous avons également commencé à travailler sur les réalisateurs de documentaires et magazines d'information.

Lire aussi Une présence fidèle aux événements de la profession page 24.

NOUS RELIER AUX **AUTRES JOURNALISTES** **DANS LE MONDE**

Les grandes menaces sur la profession ne sont pas propres à l'Hexagone. Il existe des tendances mondiales, qu'il est important de connaître. Il existe aussi des syndicats de journalistes partout dans le monde, qui expérimentent des réponses. Et qui luttent dans des contextes souvent bien plus défavorables. Manifester notre solidarité est capital.

Membres de la FEJ et de la FIJ

CFDT-Journalistes est membre de la FEJ (Fédération européenne des journalistes) et de la FIJ (Fédération internationale des journalistes), et participe aux combats trans-nationaux : liberté de la presse, procédures baillonnées, censures, concentration des médias, menaces sur les services publics... Ces sujets sont portés à un niveau européen et mondial parce qu'une presse libre est la condition de choix citoyens éclairés.

Au long du mandat, nous avons participé aux temps forts suivants :

2021 : AG de la FEJ à Zagreb, Croatie

[2022](#) : AG de la FEJ à Izmir, Turquie, AG de la FIJ Oman (Emirats arabes unis)

2023 : AG de la FEJ à la Haye (Pays-Bas)

2024 : AG de la FEJ à Pristina (Kosovo)

2025 : AG de la FEJ à Budapest

Lors de ces événements, en intersyndicale, nous soumettons au vote des motions en lien avec le contexte français (soutien à l'audiovisuel public, dénonciation de situations de précarité...). Ce travail "politique" se traduit très concrètement par des plaidoyers auprès des décideurs politiques, à la commission européenne, à l'ONU pour faire avancer les règlements et directives. En 2021, par exemple, nous avons demandé à la France de soutenir la convention FIJ [contre l'impunité des assassins](#) de journalistes. En 2023, lors des débats sur l'European media freedom act (EMFA), où nous avons alerté sur un article permettant [l'utilisation par les Etats de logiciels espions sur les journalistes](#).

Nous participons également au Gender Council de la FIJ (plaidoyer auprès de la Commission européenne, de l'ONU, travail en cours sur l'intelligence artificielle, la violence en ligne, l'éthique...) et au groupe de travail Broadcast de la FEJ (Travail en cours sur la certification des médias au niveau européen).

FEJ et FIJ organisent également des formations pour soutenir leurs affiliés dans leurs missions. Ainsi nous avons participé en 2023 à celle sur le traitement médiatique des femmes politiques à Chypre, en avril 2025 à celle sur le harcèlement en ligne des journalistes à Budapest.

Nous tentons aussi de nouer des relations plus personnelles avec certains syndicats hors hexagone quand l'occasion nous en est donnée. Ainsi en 2023 nous avons eu l'initiative [d'un temps d'échange](#), à Paris, entre le syndicat des journalistes ukrainiens, et des journalistes de guerre français, et nous avons permis à une adhérente partant en reportage en Ukraine de se voir prêter du matériel de protection par nos homologues ukrainiens.

Solidaires des journalistes menacés dans le monde...

Durant le mandat nous avons de nombreuses fois exprimé notre solidarité avec des journalistes entravés dans le monde. En 2021 par exemple une adhérente correspondante [en Grèce](#) décrivait la situation dans ce pays... et nous n'imaginions pas devoir nous inquiéter en 2025 pour nos confrères et consœurs [aux USA](#)

CFDT-Journalistes milite inlassablement pour que les journalistes puissent entrer dans la bande de Gaza pour couvrir cette zone interdite aux médias, et s'élève contre la mort de près

de 200 de nos confrères et consœurs palestiniens depuis 1,5 ans, ciblés parce que journalistes. [Depuis l'automne 2024](#), en intersyndicale, nous manifestons régulièrement, dans la rue et à l'écrit, pour le dénoncer. En avril 2025 nous avons participé au [grand "die-in" à Bastille](#), en soutien aux journalistes gazaouis.

Nous avons eu la joie que plusieurs de nos démarches concernant des cas individuels aient contribué à permettre l'arrivée en France de journalistes fuyant leur pays : deux journalistes afghans et leur famille, et un journaliste palestinien.

A la chute de Kaboul, en 2021, nous avons participé à la délégation intersyndicale reçue au Ministère des affaires étrangères, pour réclamer l'accueil d'un maximum de journalistes afghans. Nous avons proposé aux adhérents CFDT d'être solidaires de ceux qui arrivaient en France, via la participation à [plusieurs actions](#) de la Maison des journalistes en exil. Nous avons également reçu, lors d'un conseil national de CFDT-Journalistes, l'ex-journaliste, ex-ministre et ex-députée afghane réfugiée en France Najiba Sharif, qui nous a éclairés sur les enjeux.

... y compris quand ils travaillent pour des médias français

Tout au long de sa captivité (mars 2021-mars 2023), CFDT-Journalistes s'est mobilisée [pour la libération du journaliste Olivier Dubois](#), collaborant à Liberation et au Point notamment, pris en otage au Mali par un groupe djihadiste. Cela a pris la forme de nombreuses initiatives (communiqués, courrier à la ministre des affaires étrangères, rassemblements, partenariat avec le comité de soutien pour la diffusion de bracelets « Je n'oublie pas #FreeOlivierDubois », appel à nos adhérents à rejoindre les diverses actions proches de chez eux... Cette action "physique" a été très fédératrice.

En 2024, nous avons exhorté le gouvernement indien à ne pas expulser notre consœur correspondante de La Croix en Inde [Vanessa Dougnac](#), et avons accompagné cette dernière dans ses droits.

En 2025 nous avons condamné le non-renouvellement de l'accréditation en Russie de notre confrère [Benjamin Quenelle](#), correspondant du Monde à Moscou.

Cette solidarité se manifeste également par la mémoire, vis à vis de nos confrères et consœurs tués. Nous participons chaque année au rassemblement sur la place Dupont Verlon Lepage, en hommage aux journalistes assassinés.

La carte de presse internationale

En tant que syndicat affilié à la FIJ, CFDT-Journalistes peut donner accès, pour ses adhérents, à la [carte de presse internationale](#), éditée par la FIJ et internationalement reconnue. Nous le faisons régulièrement pour des personnes qui en ont besoin pour des reportages à l'étranger (notamment en Ukraine) ou pour ceux qui, du fait de la faiblesse de leurs revenus, peinent à obtenir la carte de presse française. En 2021 nous avons élaboré un dossier de demande qui permet de cerner les personnes ayant au moins en partie une activité journalistique, et nous leur demandons de signer leur approbation de la charte de déontologie de la FIJ.

FAIRE CONNAÎTRE **NOS ACTIONS ET** **NOUS DÉVELOPPER**

Le mandat 2020-2025 a été marqué par une forte progression de notre visibilité dans la profession, notamment grâce à des efforts accrus portés sur la communication, en volume mais aussi en qualité. Cela s'est traduit notamment par des adhésions.

Une communication accrue

Tout au long des années 2021-2025 nous avons considérablement développé nos outils de communication externe. Notre site internet, www.cfdt-journalistes.fr, est très touffu en actualités et est désormais bien identifié de la profession. Le site dédié aux pigistes, www.cfdt-pigistes.fr, est davantage conçu comme une base documentaire.

Notre newsletter, à laquelle il est possible de s'abonner via le lien www.cfdt-journalistes.fr/newsletter, est envoyée de façon beaucoup plus fréquente, atteignant un envoi par semaine en moyenne en 2024, pour plus d'un millier d'abonnés, et un très bon taux d'ouverture (moyenne de 42%). Nous y relayons les actions de CFDT-Journalistes, mais aussi les actualités de sections d'entreprises. Lire [le récap 2021](#) par exemple.

CFDT-Journalistes a aussi musclé sa présence sur les réseaux sociaux, en créant durant le mandat des comptes sur LinkedIn, BlueSky et Instagram, en plus des comptes Facebook et Twitter préexistants. Début 2025, nous avons suivi le mouvement de départ de la CFDT de X. Nous avons également développé nos relations presse, été de plus en plus interviewés et vu se multiplier les reprises de nos actions et positions dans la presse.

Nous communiquons aussi sur notre action et nos revendications via une publication papier, le magazine Profession journaliste, qui est passé de un à deux numéros par an, et est progressivement monté en puissance qualitative. Il est aussi plus largement diffusé : non seulement aux adhérents, mais aussi aux écoles de journalismes, clubs de la presse, associations de journalistes, entreprises... Nous nous attachons à y donner à réfléchir sur la profession. Ainsi nous consacrons depuis 2023 dans chaque numéro un dossier à un thème.

- Mai 2023 : « [Le collectif, ça se défend](#) »
- novembre 2023 : « [Intelligence artificielle : la fin du journalisme ?](#) »
- avril 2024 : « [Ce que veulent les jeunes](#) »
- septembre 2024 : « [A quand un véritable management](#) »
- avril 2025 : « [Liberté de la presse : un terrain miné ?](#) »

Une présence fidèle aux événements de la profession

Pour faire connaître notre action mais aussi pour nous nourrir des rencontres et débats qui y sont vécus, nous participons chaque année aux temps forts de la profession.

Les Assises du Journalisme, à Tours. Nous y tenons un stand et participons, dans la salle ou parfois à la tribune, aux ateliers. En 2021 sur la responsabilité journalistique face à l'urgence climatique ; [en 2022](#) sur journalisme et politique ; [en 2023](#) sur le journalisme sportif ; en 2024 sur les faits divers. Outre ces grands thèmes centraux, les autres tables-rondes nous permettent de faire connaître notre point de vue sur des sujets. Par exemple, en 2023, nous avons été l'invité du baromètre social de Jean-Marie Charon, pour parler du fonctionnement de notre pôle pigistes, en 2025 nous avons défendu notre vision de la lutte contre la désinformation sur les plateformes...

La Conférence nationale des Métiers du journalisme (CNMJ), réunit chaque année des représentants des écoles, des chercheurs et des représentants de rédactions, sur une thématique en lien avec la formation, l'emploi ou la vie professionnelle des journalistes. En 2021, elle fut l'occasion d'une réflexion sur "[Les nouveaux risques du journalisme](#)"; en 2022

sur "Journalisme rêvé, journalisme enseigné, journalisme pratiqué" ; en 2023 sur "Moi, je : le journalisme comme marque", en 2024 à Lille sur « [Journaliste, se former tout au long de sa vie](#) » et en 2025 à Paris sur "A qui profite l'alternance". Les 48h de la Pige, organisées par l'association Profession : Pigiste, réunissait jusqu'en 2024 chaque année dans une ville différente 200 à 300 pigistes, autour de tables rondes et de moments conviviaux. Nous y tenions un stand et interventions sur les droits des pigistes. En 2021 à Paris ; en 2022 à [Nantes](#) ; en 2023 à Marseille, en 2024 à [Lille](#).

En 2024 nous avons également participé pour la première fois au festival du journalisme de Couthures-sur-Garonne, organisé par le journal Le Monde.

Gagner des adhérents

Nous avons senti ces dernières années que notre voix CFDT était de plus en plus entendue chez les journalistes : les résultats aux élections CCIJP 2024 en attestent d'ailleurs.

Pour proposer l'adhésion, nous avons développé plusieurs outils. Un flyer "décalé" à la façon d'un comparatif d'offres d'abonnement, en montrant les avantages à passer de sympathisant à adhérent puis à militant, et expliquant l'étendue de notre action. Une campagne durant le "Printemps de la syndicalisation" de notre fédération F3C-CFDT, en 2023, avec un post par jour pendant un mois sur nos réseaux sociaux, égrenant les aspects méconnus de notre action syndicale, [et un récapitulatif](#), car nous nous rendons bien compte que le grand public n'a conscience que d'une toute petite partie de ce que nous faisons. L'édition de cartes et autocollants rappelant notre slogan phare "Être journaliste, ça se défend".

Nous faisons aussi œuvre de pédagogie pour expliquer que CFDT-Journalistes est une union fédérale dédiée aux journalistes et pas un syndicat, et orienter vers le bon syndicat.

Accueillir et mobiliser les adhérents

Depuis 2022 nous envoyons un "kit de bienvenue" à chaque nouvel adhérent journaliste, avec de la documentation et des petits "cadeaux" très "métier" : affiche charte de déontologie, trousse "Être journaliste ça se défend", nos derniers magazines...

Nous organisons des moments de rencontre conviviaux, encore trop rares hélas à notre goût : à Strasbourg, avec le S3C-CFDT Alsace, en septembre 2021 ; à Rennes, avec le S3C-Bretagne, en juin 2022 ; à Paris autour de pizzas en novembre 2022, pour les adhérents parisiens, puis à Paris toujours avec des pigistes de toute la France, en décembre 2022 ; à Marseille, avec le S3C-CFDT Provence-Alpes, en juin 2023 ; à Paris, avec le SNME-CFDT, en octobre 2024, et à Marseille avec le S3C Provence-Alpes autour d'un jeu de rôle sur la liberté de la presse en mai 2025. Le principal temps fort a été [la soirée avec Marylise Léon](#), en novembre 2023 à Paris, où plusieurs militants et adhérents ont pu lui exposer les grandes problématiques actuelles de la profession, et en débattre avec elle, afin qu'elle porte notre regard "plus haut" (elle nous avait déjà adressé un message [vidéo](#) lors de son arrivée comme secrétaire générale)!

Nous encourageons les adhérents à participer aux débats de la profession : nous avons mis en place une aide financière de 100€ pour ceux souhaitant se rendre aux Assises du journalisme ou aux 48h de la pige. Ce sont aussi des moments qui nous permettent de nous rencontrer. Tout comme la formation en présentiel organisée en septembre 2024 sur le traitement médiatique des femmes politiques ou à celle, ouverte aux DS ou secrétaires de CSE, consacrée au dialogue social sur l'IA en avril 2025.

Nous leur proposons aussi régulièrement des actions de mobilisation concrètes : chacun d'entre eux a reçu par la poste en 2022-2023 un ruban "Free Olivier Dubois" afin de manifester sa solidarité à son poignet. Nous les invitons à rejoindre la CFDT sur les cortèges des différentes manifestations. Nous sollicitons leur participation à diverses enquêtes visant à nous aider à bâtir nos revendications (sur le traitement médiatique de l'urgence écologique, en 2023 ; sur le management en 2022 et 2024 ; sur l'intelligence artificielle, en 2025).

Chacun peut interpeller CFDT-Journalistes pour lui demander de prendre position sur un sujet précis, c'est à chaque fois un bonheur de les associer, en mode co-construction.

Quand le besoin s'en fait sentir, nous réunissons aussi des adhérents intéressés par des problématiques communes : l'EMI, l'IA...

ORGANISER **NOS TRAVAUX** **DE FAÇON EFFICIENTE**

CFDT-Journalistes n'est pas un syndicat et donc ses travaux s'organisent différemment, davantage comme une instance politique et passerelle entre tous les adhérents journalistes, et ressource pour les syndicats et sections.

Héritiers de 139 ans d'histoire

Historiquement CFDT-Journalistes était un syndicat : elle est directement héritière du Syndicat des journalistes français (SJF) né en 1886, dans la foulée de la loi de 1881 sur la liberté de la presse. Syndicat fondateur de la confédération CFTC en 1919, il accueille en son sein des journalistes qui marqueront la profession, comme à la fin des années 20 le journaliste Hubert Beuve-Méry, qui fondera Le Monde en 1944. Parmi les batailles menées, la signature de la convention collective des journalistes (CCNTJ) en 1976. Paul Parisot, président du SJF, co-rédigera la Charte des droits et devoirs des journalistes rédigée à Munich en 1971, et présidera la Fédération internationale des journalistes à partir de 1978. En février 1991 le syndicat des journalistes CFDT était dissous et transformé en union fédérale au sein de la fédération FTILAC. Depuis la création de la F3C en 2005 (ex-FUPT, FTILAC et les secteurs des services aux entreprises de la fédération des Services CFDT) les journalistes adhèrent soit à un S3C territorial, soit au SNME.

Une instance conçue autour d'une identité professionnelle, sans être corporatiste

Ces syndicats prennent en charge l'accompagnement individuel des adhérents et celui de leurs sections d'entreprise. CFDT-Journalistes prend en charge la défense globale de la profession et soutient les syndicats et les sections sur les questions spécifiques aux journalistes.

Comme la profession est organisée de façon très particulière, avec - chose rare pour une profession - une convention collective dédiée, des lois et instances paritaires spécifiques, des problèmes souvent complexes, et une actualité à laquelle il est nécessaire de réagir, l'union fédérale permet de disposer d'une voix CFDT unique et spécialisée concernant les journalistes. Ce type d'instance "métier" est inédite au sein de la confédération et très appréciée par les intéressés. Mais ce pilotage autour d'une identité professionnelle n'est pas inédit au sein de la fédération qui compte des syndicats d'une seule profession comme dans le sport avec les syndicats d'entraîneurs professionnels. Par ailleurs, le paysage syndical chez les journalistes est très catégoriel, avec un syndicat de journalistes (le SNJ, majoritaire) chez Solidaires, un syndicat de journalistes à la CGT (le SNJ-CGT) et un syndicat de journalistes chez FO (le SGJ-FO). Il est nécessaire d'avoir une voix "métier" très forte, tout en mettant en avant notre ADN intercatégoriel.

Durant le mandat 2020-2025, la visibilité de CFDT-Journalistes dans les sphères journalistiques a fortement augmenté. Au vu de la complexité de la structuration CFDT, parler "simple" s'avère efficace.

800 adhérents à la répartition très hétérogène

La CFDT compte environ 800 adhérents journalistes (pour rappel, il y a un peu plus de 33000 cartes de presse en France). Exactement deux tiers - ceux dont l'employeur est basé en Ile-de-France ou qui travaillent dans l'audiovisuel, partout en France - sont adhérents au SNME-CFDT (Syndicat national des médias et de l'écrit). Un tiers - ceux qui travaillent pour

un média de presse écrite en région - sont répartis entre les S3C-CFDT. Onze S3C ont moins de 5 adhérents journalistes.

Malgré une forte concentration d'adhérents journalistes au SNME, on dénombre une dispersion territoriale de la présence CFDT chez les journalistes. Cette dispersion impose une très forte coordination au plan national en vue de répondre aux besoins toujours très spécifiques des adhérents, isolés dans certains S3C territoriaux, et une stratégie pour s'implanter. CFDT-Journalistes tente d'apporter son concours aux S3C dans ce cadre contraint.

Une gouvernance plus structurée

CFDT-Journalistes est pilotée par un conseil national de 20 membres, élus pour quatre ans. À chaque renouvellement de ce conseil national, une attention est portée à une bonne représentation de la presse écrite, audiovisuelle, du journalisme généraliste et spécialisé, des précaires... et des régions où nous avons des adhérents. Au sein de ce "CN" est élu un bureau de six membres qui assurent les "affaires courantes" et prennent les décisions urgentes.

Afin de faire face à une évolution des disponibilités des membres, une assemblée générale extraordinaire a été organisée [en décembre 2022](#) en vue de renouveler une partie des membres. Au cours du mandat le secrétaire général a changé en avril 2023 et le secrétaire général adjoint a changé en avril 2023 et en décembre 2024. Le mandat, qui aurait dû prendre fin en décembre 2024, a été prolongé sur décision du bureau fédéral de la F3C, en vue de permettre au conseil national de mener sereinement la campagne carte de presse de l'automne 2024.

Le conseil national se réunit quatre fois par an pour une journée entière. Ses membres font le point sur l'avancée des projets, débattent et décident de positions sur les sujets qui le nécessitent, organisent le partage du travail. Ce rythme a été tenu durant le mandat 2020-2025, avec même une augmentation de la fréquence, grâce à la visioconférence : depuis 2024 sont organisés des "CN flash" intermédiaires de 2 à 3 heures. Chaque CN a fait l'objet d'un compte-rendu, compte-rendu transmis à la fédération. Et chaque année un bilan de l'année et des axes de travail pour l'année suivante ont été rédigés, ce qui est nouveau. Mais outre les réunions statutaires, chaque jour ses membres sont en lien. En effet, les sollicitations sont permanentes et nécessitent de réagir vite : à des atteintes à la liberté de la presse qu'il est nécessaire de dénoncer, à des invitations à des auditions par des parlementaires sur des propositions de loi sur lesquelles nous sommes amenés à nous positionner, à des questions d'adhérents ou de militants ayant besoin de soutien pour connaître et défendre leurs droits... Cela s'ajoutant à toutes nos activités "de fond" décrites dans ce rapport d'activité. Durant le mandat 2020-2025 le rythme a été extrêmement dense. En plus, existent des groupes de travail thématiques permettant d'associer des adhérents non membres élus du conseil national ayant des compétences spécifiques. Ainsi des groupes existent au sujet de l'éducation aux médias et à l'information, de l'intelligence artificielle, de la fabrication de Profession journaliste... (en plus bien-sûr du pôle pigistes). Enfin, quand nous sentons une appétence particulière, nous proposons volontiers de passer un cap supplémentaire dans l'engagement : nous représenter dans une instance paritaire, par exemple (voir annexe)

Davantage d'écrits

Durant le mandat, CFDT-Journalistes a considérablement accru sa production d'écrits : que ce soit des communiqués en son nom propre (et pas intersyndical), des fiches techniques et juridiques sur des points spécifiques (la déduction forfaitaire spécifique, les droits d'auteur, les [impôts](#) des journalistes, [le chômage](#)...), des articles de Profession Journaliste, et des cahiers revendicatifs.

Cette masse d'écrits a permis de commencer à fixer les connaissances et les positions de CFDT-Journalistes, en vue de mieux les diffuser. Les Etats généraux de l'information ont été l'occasion de poser pour la première fois la liste des priorités revendicatives de CFDT-Journalistes dans un document fourni, qui est une ressource durable. Parmi les cahiers

revendicatifs thématiques, on peut citer celui sur la formation et l'insertion professionnelle des [jeunes journalistes](#), celui sur [l'éducation aux médias](#), celui sur les [photojournalistes](#), celui sur les journalistes de [cinéma](#) ou encore ceux de [faits divers](#)...

Un lien resserré avec la fédération...

Ce lien s'est considérablement resserré durant le mandat 2020-2025, avec des relations aujourd'hui non seulement plus étroites mais plus qualitatives. CFDT-Journalistes remonte ses informations de façon beaucoup plus régulière et s'est mis progressivement à s'appuyer sur les ressources fédérales, demandant conseils aux secrétaires nationaux et fédéraux et s'inscrivant dans leurs objectifs en termes de communication, d'égalité professionnelle, de lutte contre les discriminations... CFDT-Journalistes est aujourd'hui reconnue et le contexte politique appuie la nécessité de cette instance.

Durant le mandat plusieurs événements ont permis de mieux faire connaître CFDT-Journalistes auprès des élus fédéraux, notamment la réunion de décembre 2023 avec les référents cadres des syndicats, le CNF de décembre 2024, avec la table-ronde "éducation aux médias", ou la journée des référents jeunes en février 2025. La présence depuis début 2023 d'un secrétaire fédéral chargé du développement des journalistes sur un temps partiel de 1 jour par semaine y a également contribué.

... la confédération...

À plusieurs reprises CFDT-Journalistes a collaboré avec la confédération CFDT : campagnes carte de presse, avec des témoignages de [Laurent Berger](#) en 2021, de Marylise Léon en 2024, venue de Laurent Berger aux Assises de Tours, soirée avec Marylise en 2023, mobilisation de Marylise Léon en soutien du JDD et d'Ariane Lavrilleux...

... et les syndicats

Il s'est resserré diversement selon les syndicats, au vu du nombre de leurs adhérents journalistes notamment. La difficulté à obtenir un interlocuteur de pôle média pour chacun a été un frein. Un nombre croissant de syndicats ont choisi de déléguer à CFDT-Journalistes la transmission de ses newsletters : CFDT-Journalistes dispose désormais de leurs adresses mail, qu'elle a intégrée dans sa base de destinataires, ce qui rend la transmission plus exhaustive et plus fluide, et permet aux adhérents journalistes de recevoir des informations "métier". Par contre, cela ne prive pas les syndicats de recevoir notre newsletter.

La rédaction régulière de notes aux syndicats a permis de les informer des actions et revendications majeures. Leur concours à la communication sur les réseaux sociaux s'est accru. Les syndicats ont commencé à solliciter le regard des journalistes concernant les PAP en entreprises de presse, ce qui a permis ici ou là de les personnaliser. CFDT-Journalistes a aussi pu mener diverses actions avec eux, notamment autour de réunions délocalisées du conseil national.

Un soutien juridique aux adhérents toujours plus pointu

Si l'assistance aux salariés est du ressort des syndicats, CFDT Journalistes intervient souvent en soutien sur les questions spécifiques liées à la convention collective des journalistes, aux règles déontologiques, aux pratiques professionnelles et aux négociations catégorielles comme le droit d'auteur, le droit voisin, l'application des clauses de cession et de conscience, le droit et les usages lié à l'embauche des pigistes. Les sites internet <https://cfdt-journalistes.fr> et <https://pigistes-cfdt.fr> permettent aussi à tous de retrouver les accords signés, les barèmes des salaires, la convention collective et un corpus de règles assez important.

En revanche, revers de la médaille de la visibilité, les adhérents ont tendance à contacter directement CFDT-Journalistes sur les questions professionnelles, ce qui a considérablement accru la charge de cette réponse pour l'instance, d'autant qu'elle ne dispose pas d'accès direct à un service juridique... et hélas n'a pas réponse à tout. Le très fort renouvellement des membres du CN lors de l'AG de 2020 a aussi occasionné des pertes de compétences, lacunes que CFDT-Journalistes doit pallier progressivement. La réponse juridique par les syndicats est un point à parfaire.

Une meilleure connaissance du réseau d'adhérents et de militants

Les diverses actions de terrain, sondages en ligne, outils de communication avec le réseau ont permis de fortement progresser dans la connaissance du réseau d'adhérents et de militants et parfois de repérer des domaines d'expertise à solliciter au besoin. La structuration complexe de l'adhésion et de l'animation des journalistes n'a cependant pas permis d'aboutir à un véritable fichier qualifié, qui était un engagement du précédent TOG.

Soutenir les militants dans leur mandat

CFDT-Journalistes est à la disposition des élus pour les aider sur toutes les problématiques spécifiques aux journalistes : rédiger un protocole d'accord préélectoral en étant bien conscient des règles notamment pour la prise en compte des pigistes dans le corps électoral, lancer un appel à candidature avec une coloration "journalistes", négocier une clause de cession... Nous avons organisé des journées de formation en mixte présentiel-visio sur la négociation des accords droits d'auteur et des accords droits voisins en entreprise, en 2024, et sur la négociation des accords IA, en 2025. En plus, les journalistes titulaires d'un mandat ont la possibilité d'intégrer un groupe de discussion qui leur permet de se doter d'une culture commune et de s'entraider.

ANNEXE - Instances où la CFDT **représente les journalistes** (via CFDT-Journalistes ou la F3C)

Statut des journalistes

CCIJP Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels
4 représentants

CAJ Commission arbitrale des journalistes
5 représentants

CDADV Commission des droits d'auteur et des droits voisins des journalistes
2 représentants

Formation/emploi

CPNEJ Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes (suivi des écoles de journalisme)
2 représentants

CPNEF AV Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation de l'audiovisuel
3 à 4 représentants

CPNEF presse Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation de la presse écrite et des agences de presse
1 représentant

AFDAS (Opc) : CA et commission pigistes
Plusieurs représentants dont 3 en commission pigiste

Conseils pédagogiques des 15 écoles reconnues
15 représentants

Protection sociale (complémentaire santé, décès, retraite)

AUDIENS CA et diverses commissions dont pigiste
Plusieurs représentants dont 4 en commission pigiste

Thalie Santé Ex CMB (pour la visite médicale des pigistes)
2 représentants

International

FIJ Fédération internationale des journalistes
2 représentants

FEJ Fédération européenne des journalistes
2 représentants

Déontologie / Réflexion métier

CDJM Conseil de déontologie journalistique et de médiation
4 représentants

MLA Maison des lanceurs d'alerte
2 représentants

OFALP Observatoire français des atteintes à la liberté de la presse
2 représentants

Groupe de contact avec le Ministère de l'Intérieur
2 représentants

Être journaliste, ça se défend !



JOURNALISTES

 CFDT-JOURNALISTES.FR

 CFDT-PIGISTES.FR

 [USJCFDT](https://twitter.com/USJCFDT)

 [JOURNALISTESCFDT](https://www.facebook.com/JOURNALISTESCFDT)

 JOURNALISTES@F3C.CFDT.FR

